

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 05 DECEMBRE 2017**

---

Avant la réunion, Monsieur Rémi DESCAMPS, Directeur Général de la SARL Happyzou, a présenté au Conseil Municipal son projet de micro crèche dans l'ancienne Ecole Marie Curie.

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 05 Décembre 2017.

- **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DANS LES COMMERCES DE DETAIL :**

La loi n° 2015/990 du 06 Août 2015 modifie les dispositions du Code du Travail relatives aux dérogations au repos dominical des salariés.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du Maire après avis du Conseil Municipal.

Le magasin « Carrefour Proximité » a sollicité une ouverture exceptionnelle les Dimanches 24 et 31 Décembre 2017 après-midi qui a été acceptée.

- **REALISATION DE L'EMPRUNT PREVU AU BUDGET 2017 :**

Un emprunt d'un montant de **100.000 €** a été inscrit au Budget 2017.

Après avoir analysé les différentes offres de financement reçues, le Conseil Municipal a décidé de retenir, à l'unanimité, l'offre la mieux disante qui est celle de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

- Montant du Prêt : **100.000,00 €**,
- Durée en nombre de périodes : **15 ans**,
- Durée 1<sup>ère</sup> phase : **3 ans**,
- Durée 2<sup>ème</sup> phase : **12 ans**,
- Commission d'intervention : **200,00 €**,
- Caractéristiques financières de la 1<sup>ère</sup> phase :
  - Durée en nombre de trimestres : **12 trimestres**,
  - Périodicité : **trimestrielle**,
  - Taux proportionnel : **0,75 %**,

- Première échéance : **1.854,17 €**,
- Caractéristiques financières de la 2<sup>ème</sup> phase :
  - Durée en nombre de périodes : **12 ans**,
  - Périodicité : **trimestrielle**,
  - Taux applicable : **taux du livret A majoré de 50 %**.
- **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE ROGER SALENGRO D'UN MONTANT DE 2.000 €.** Celle-ci sera versée à compter du 15 Janvier 2018.
- **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE HALTE GARDERIE ET D'UNE SALLE DANS L'EXISTANT A L'ECOLE SUZANNE LACORE** :

Lors de la réunion du Mardi 29 Novembre 2016, une subvention D.E.T.R. a été sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer en vue de financer les travaux de création d'une halte garderie et d'aménagements dans l'existant à l'Ecole Suzanne Lacore.

Le 10 Avril 2017, Monsieur le Sous-Préfet a fait savoir que la demande de subvention avait été retenue sur la base d'un montant subventionnable de **673.384,43 € H.T.**

Cependant, suite à l'appel d'offres lancé selon la procédure d'un marché à procédure adaptée, il s'avère que le montant subventionnable est désormais de **491.532,64 € H.T.** Il convient donc de modifier la demande de subvention ainsi que la fiche caractéristique du projet.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'Assemblée le plan de financement ci-dessous, accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux</b>
Travaux	386.672,82 €	- D.E.T.R.	105.876,13 €	21,54 %
Etudes et Honoraires	81.453,50 €			
Autres frais et imprévus	23.406,32 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>491.532,64 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>105.876,13 €</b>	<b>21,54 %</b>
		- Emprunt	100.000,00 €	20,34 %
		- Fonds propre	285.656,51 €	58,12 %
		<b>Sous-total</b>	<b>385.656,51 €</b>	<b>78,46 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>491.532,64 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>491.532,64 €</b>	<b>100 %</b>

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA SECURISATION DES ITINERAIRES EMPRUNTES PAR LES COLLEGIENS :**

Une subvention sera sollicitée auprès du Département du Pas-de-Calais au titre de la sécurisation des itinéraires empruntés par les collégiens en vue de financer le projet de création d'une liaison douce pour les collégiens de la Commune se rendant au futur Centre Aquatique Avenue Bernard Chochoy selon le plan de financement ci-dessous :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	192.398,50 €	- Sécurisation des itinéraires empruntés par les collégiens	40.000,00 €	40 % plafonné à 40.000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>192.398,50 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>40.000,00 €</b>	<b>20 %</b>
		- Emprunt	50.000,00 €	26 %
		- Fonds propre	102.398,50 €	54 %
		<b>Sous-total</b>	<b>152.398,50 €</b>	<b>80 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>192.398,50 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>192.398,50 €</b>	<b>100 %</b>

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal et Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre des amendes de police pour un montant de **15 000 €** en vue de financer le projet d'aménagement d'une liaison douce permettant de sécuriser les usagers se rendant au futur Centre Aquatique Avenue Bernard Chochoy.

Le coût des travaux pour ces aménagements s'élève à **192 398,50 € H.T.**

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal et Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT:**

Une subvention sera sollicitée auprès du Département du Pas-de-Calais en vue de financer une partie du projet de création d'une liaison douce Avenue Bernard Chochoy entre le futur Centre Aquatique et le giratoire du Chemin du Pressart.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent ce projet et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais.

• **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU T.E.P.C.V. :**

Une somme de **182 300 €** a été inscrite en recettes au Budget Primitif au titre du projet T.E.P.C.V. Il s'agit de l'action référencée n° 11 (Aménagement de liaisons douces dans le cadre du projet de redynamisation du Centre Bourg de Lumbres – Objectif CPER 2014/2020) reprise dans la convention signée entre Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Afin de finaliser ce projet, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET « LA BOUTIQUE SINGULIERE » :**

Afin de redynamiser le Bourg Centre de la Ville de Lumbres, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres veut mettre en place un projet intitulé « La Boutique Singulière ». Le local retenu est l'ancien local de Coccimarket sur la Place Jean Jaurès.

La première année, le projet serait financé par la C.C.P.L. et la Commune de Lumbres. L'objectif étant qu'à partir de la deuxième année la Commune et la C.C.P.L. se retirent du projet qui devient autonome sur le fonctionnement.

Une participation de **12 000 €** sera versée à titre exceptionnel en Juin 2018 à la C.C.P.L. afin de permettre le lancement du projet.

Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce dernier.

• **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA DENOMINATION « RUE SAINTE GENEVIEVE » DE LA VOIRIE DESSERVANT LA FUTURE GENDARMERIE.**

• **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUIVANT A LA DATE DU 01/01/2018 :**

GRADE	Durée du temps de travail	Nombre de poste
Directeur Général des Services	100 %	1
Attaché Territorial Principal <i>en détachement</i>	100 %	1
Ingénieur Territorial	100 %	1
Rédacteur Principal – 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	1

Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	5
Adjoint Administratif	100 %	1
Adjoint Administratif	80 %	1
Adjoint d'Animation	100 %	1
Agent de Maîtrise	100 %	2
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	11
	80 %	1
	50 %	1
Adjoint Technique	100 %	12
	80 %	1

- **PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N<sup>OS</sup> 2040 ET 2042 :**

Lors de sa séance du 24 Mars 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour l'acquisition des parcelles cadastrées Section D n° 2040 (issue de la parcelle cadastrée Section D n° 1406) et Section D n° 2042 (issue de la parcelle cadastrée Section D n° 1048) en vue d'élargir le chemin vicinal n° 18 et ce pour permettre la desserte des parcelles constructibles de la Zone 30 NA situées derrière Les Courtys.

Or, ces parcelles, dans le futur PLUI, ne seront plus constructibles. C'est la raison pour laquelle il n'est plus nécessaire d'élargir le chemin et par conséquent se porter acquéreur des parcelles cadastrées Section D n<sup>OS</sup> 2040 et 2042.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, de ne plus acheter ces 2 parcelles et ont autorisé Mme le Maire à en informer les propriétaires ainsi que le notaire chargé de la rédaction de l'acte.

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA LOCATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MARIE CURIE A LA SARL HZ MARGUERITE POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE MICRO CRECHE :**

Un bail de location sera signé à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 à la SARL HZ MARGUERITE. Le preneur pourra disposer des locaux dès la signature du bail afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'établissement.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES SUIVANTES :**

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget	Libellés
2128.304.026 D-RE	1 007 573,00 €	- 15 000,00 €	992 573,00 €	Aménagement du cimetière
2151.493.822 D-RE	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Aménagement de la Route du Val

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE LA LOCATION DES BUREAUX DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE AU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS :**

Le Département du Pas-de-Calais souhaite louer à la Commune de Lumbres l'ensemble de l'étage de l'annexe de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2017 pour un loyer annuel de **3 600 € et 1 000 €** de charges annuelles.

Madame le Maire est autorisée à signer le bail de location avec le Département du Pas-de-Calais.

- **MISE EN PLACE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE :**

La mise en place du PESV2 est effective pour la dématérialisation des mandats, titres et pièces comptables.

Afin de permettre une dématérialisation totale, il y a lieu de désigner les personnes habilitées à utiliser la signature électronique.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité :

- d'opter pour la signature électronique « accès gratuit » de la DGFIP,
- d'habiliter pour la signature électronique :
  - Mme Joëlle DELRUE, Maire,
  - Mme Françoise DEGREMONT,
  - M. Daniel FOURNIER.

- **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :**

Une subvention sera sollicitée au titre de la Dotation D'Equipement aux Territoires Ruraux en vue de la nécessité d'aménager le bas de la Route du Val qui doit desservir la nouvelle Gendarmerie.

Ces travaux consistent à la mise aux normes de l'accessibilité handicapée, la mise en sécurité de la voirie et le dimensionnement du réseau eaux pluviales.

Le coût total de l'opération est estimé à **178 903 € H.T.**

La D.E.T.R. pourrait être sollicitée à hauteur de 20 %, soit **35 780,60 €.**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal ainsi que le plan de financement ci-dessous :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux</b>
Travaux	160.733,00 €	- D.E.T.R	35.780,60 €	20,00 %
Etudes et Honoraires	10 170,00 €			
Autres frais et imprévus	8 000,00 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>178.903,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>35.780,60 €</b>	<b>20,00 %</b>
		- Emprunt	90.000,00 €	50,30 %
		- Fonds propre	53.122,40 €	29,70 %
		<b>Sous-total</b>	<b>143.122,40 €</b>	<b>80,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>178.903,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>178.903,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.